



HAL
open science

Retour à Babel: les systèmes de transcription

Bruno Maurer

► **To cite this version:**

Bruno Maurer. Retour à Babel: les systèmes de transcription. L.-J. Calvet; P. Dumont. Méthodes de l'enquête sociolinguistique, 1998, L'Harmattan, pp.149-166, 1998. hal-04545246

HAL Id: hal-04545246

<https://hal.science/hal-04545246v1>

Submitted on 13 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Retour à Babel :
Les systèmes de transcription

L'enquête sociolinguistique est un long parcours semé d'embûches. Qu'on en juge : le chercheur doit d'abord, toujours aux aguets, repérer quelque phénomène à problématiser en objectif de recherche. Une fois ceci réalisé, il lui faut circonscrire un terrain d'enquête en termes d'échantillon de population ou de types de textes à étudier. L'étape suivante consiste à choisir en fonction de ce qui précède la méthode de recueil de corpus la plus adéquate. Et enfin, il lui faut élire une méthode de traitement des données à même de fournir les enseignements les plus riches. Si par malheur, ou par goût, notre chercheur travaille sur un matériau oral, il lui faudra passer par une épreuve supplémentaire et, avant même de pouvoir traiter les données, il devra les transcrire et pour cela choisir un système de transcription.

Cette dernière étape a, à elle seule, de quoi plonger dans la perplexité les étudiants qui viennent de déposer, pleins de confiance, un sujet de thèse. Dans le domaine des systèmes de transcription le foisonnement est la règle. D. O'Connell et S. Kowal se livrent dans un numéro de la revue *Pragmatics* (O'Connell et Kowal, 1994) à une analyse critique d'une petite partie des différents systèmes, en les comparant autour du signe *h* et de ses différents signifiés. Sans émotion particulière, ils déclarent s'appuyer sur l'étude d'une cinquantaine de systèmes de transcription ! En soi, le nombre aurait déjà de quoi surprendre. Mais ils nous apprennent qu'il s'agit seulement de systèmes en analyse de la conversation, première restriction, publiés dans les seules vingt dernières années, deuxième restriction et uniquement dérivés du système proposé par Gail Jefferson !

C'est dire que ces cinquante systèmes de transcription ne constituent qu'une faible partie d'un iceberg qui risque sinon d'être un écueil insurmontable à nombre d'étudiants, du moins de les dérouter quelque temps...

Si ce témoignage ne suffisait pas à convaincre le lecteur, celui-ci pourrait se reporter à la lecture des actes du colloque *Le récit oral* organisé à Montpellier en 1993 (Bres, 1994) : pratiquement chacun des trente-huit intervenants utilise un système de transcription qui par certains côtés lui est propre. À la limite, chaque chercheur, ou au moins chaque laboratoire de recherche, semble utiliser ses conventions propres constituées d'emprunts à différents systèmes.

Faut-il se désespérer de l'existence de cette Babel universitaire ou s'en réjouir ? Le second parti semble difficile à soutenir tant il faut parfois fournir d'efforts pour entrer dans un système et accéder aux données analysées. Le premier parti n'a quand à lui rien de scientifique. On l'aura deviné, notre propos se situe ailleurs et ne vise ni à blâmer la diversité ni à s'en réjouir mais à essayer de comprendre ce qui la motive. A cet effet, nous commencerons par rappeler la difficulté extrême de l'acte de transcription, cause bien sûr de différences d'un système à l'autre, avant de prendre en considération un autre facteur possible de variation : l'objectif poursuivi par le chercheur. Nous donnerons une illustration très concrète de cette variation en traitant un même corpus selon des systèmes de transcription différents en fonction d'objectifs différents également : ce sera pour nous l'occasion de réfléchir à la nature des

informations retenues par chaque système. Espérons qu'au terme de ce parcours le chercheur débutant sera à même de faire son propre choix de manière consciente : tel sera, modestement, notre objectif ici.

1. La fidélité : mission impossible de la transcription

Notre propos consiste d'emblée à établir les limites de l'entreprise de transcription, inévitable dès lors qu'on veut exploiter un corpus oral et en communiquer les analyses, mais qui n'est au mieux qu'un moindre mal, un substitut en plusieurs points imparfait de la matière orale et en aucun cas son strict équivalent.

1. Limites d'ordre sémiotique

Le premier ordre de fait, radical, relève du sémiotique. J. Bres (1990 : 314-317), ironisant sur le transcripateur en réactualisant à son propos le vieil adage italien sur le traducteur, écrit : "trascrittore traditore". Mais pour J.-M. Marconot (1983 : 15), la comparaison entre traducteur et transcripateur tourne même à l'avantage du premier : les travers de la traduction sont de l'ordre de la surcharge ou de l'appauvrissement mais du moment que l'on reste dans le même code sémiologique, on peut toujours espérer minimiser au maximum ces écarts. Avec la transcription, il y a au contraire une rupture sémiologique grave qui ne pourrait être comblée que par un appareil critique important. Il faut transcrire en faisant passer un signal de la dimension vocale à la dimension scripturale, au risque de perdre un grand nombre d'informations. On sait bien que la voix, par sa force, sa chaleur, ses inflexions, ses pauses, véhicule de façon simultanée bien des données que la successivité de l'axe syntagmatique et la pauvreté relative du support papier sont bien incapables de restituer.

G. Psathas et T. Anderson (1990 : 90) développent les différents aspects de cette rupture sémiologique et font remarquer que :

- a. l'écriture est discrète. Elle divise un courant continu de sons en unités discrètes ;
- b. elle est organisée en séries ;
- c. elle est disposée en un format ligne à ligne ;
- d. elle peut seulement être lue en série et non appréhendée comme une totalité de sons et action/mouvement à la manière dont elle était primitivement disponible aux participants/producteurs de l'interaction ;
- e. elle peut être lue différemment de l'original en dépit des efforts du transcripateur
- f. elle est sujette à toutes les interprétations habituelles en lecture.

1.2. Les limites de l'écoute

À cet écart radical, irréductible car de nature épistémologique, viennent s'ajouter ensuite des contraintes plus matérielles dont la prise en compte n'est pas moins importante. Au premier chef, il convient de prendre en considération les difficultés d'écoute d'une bande enregistrée.

Il arrive fréquemment que le chercheur soit confronté à un enregistrement de mauvaise qualité. Ceci est particulièrement fréquent dans le cas d'une enquête sociolinguistique visant à décrire les usages sociaux d'une langue. Le laboratoire n'est pas dans ce cas le meilleur terrain d'enquête ; l'interview, par le caractère quelque peu rituel qu'elle présente - prise de rendez-vous, recherche d'un lieu approprié - peu encore tenter de s'approcher des conditions optimales d'enregistrement qui sont celles du laboratoire. Mais dès lors que l'on quitte des lieux aménagés à des fins d'enregistrement pour capter la parole dans des situations d'observation directe, dans la

rue, au bureau, à l'école, dans les lieux publics, ou encore au marché, la qualité technique des enregistrements se détériore sensiblement. Le micro est souvent trop éloigné des locuteurs pour restituer sans pertes la parole des sujets ; à cela s'ajoute le fait que des bruits indésirables de tous ordres peuvent venir parasiter l'enregistrement (voiture qui passe, caisse enregistreuse, climatiseur, bébé qui pleure, etc.) ; on pourrait aussi mentionner les mésaventures que tout chercheur a pu connaître quand, absorbé par une interaction verbale ou par l'observation d'une situation de communication, il en oubliait de retourner une cassette qui, complètement déroulée, n'enregistrait plus la si précieuse matière... Tous ces phénomènes, joints encore à une qualité d'appareils d'enregistrement parfois insuffisante, rendent difficile l'écoute, première opération de transcription, et en grèvent considérablement la fidélité.

Un autre facteur contribuant au même regrettable effet réside dans la mauvaise connaissance de celui qui parle, de son accent, de sa langue. L'enquêteur ne connaît pas toujours les personnes dont il décrit les usages linguistiques et cela crée des difficultés lors de la phase d'écoute : toutes proportions gardées, le transcripteur est toujours un peu, face à la parole de l'autre, dans la position du locuteur face à une langue qui n'est pas sa langue maternelle. Il peut arriver qu'il interprète à tort des manières de parler idiolectales, dialectales, sociolectales, pour la simple raison qu'il ne les partage pas et peut être tenté de les réduire à ses propres usages. La tâche du transcripteur est particulièrement difficile lors de la transcription d'un débat organisé entre plusieurs personnes. Outre les parasitages dus aux chevauchements de la parole inévitables dans de telles situations interactives, le fait de ne pas bien connaître tous les participants au débat empêche parfois d'identifier l'auteur de certaines paroles. D'où l'importance accrue dans de pareils cas d'enregistrement d'effectuer la transcription aussitôt après le débat de manière à pouvoir s'appuyer sur des souvenirs encore frais pour aider à l'identification des locuteurs.

Mais à l'inverse, une trop bonne connaissance de celui qui parle peut être également dommageable : le transcripteur est tenté de réinterpréter ce qu'il entend, ou croit entendre en fonction de ce qu'il s'attend à entendre dans la bouche de son sujet. Ce danger est aussi important que le premier.

Même en dehors de ces cas, des problèmes insolubles persistent dans le cas des séquences homophones ou quasi homophones, soumises à des processus d'interprétation inévitables. En effet, l'activité de perception n'entend pas des sons isolés mais cherche toujours à reconstruire des séquences correspondant à une unité de sens, mot ou syntagme. C. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean (1987 : 105) donnent les exemples de séquences donnant lieu à des processus interprétatifs différents mais également plausibles :

la patrie ça n'est pas toujours l'endroit où l'on est
la patrie ça n'est pas toujours l'endroit où l'on naît

le dernier service est froid
le dernier servi c'est froid
le dernier service c'est froid

La difficulté de transcription s'accroît encore quand l'activité de perception ne peut être soutenue par l'activité d'interprétation comme dans le cas des noms propres inconnus, dont le signifiant est totalement immotivé pour les oreilles du transcripteur.

Face à ces difficultés, les chercheurs sont contraints soit de réaliser des écoutes multiples, sans toujours résoudre les problèmes posés, soit de faire appel souvent à différents transcripteurs (Blanche-Benveniste et Jeanjean, 1987 : 101). Il arrive

fréquemment qu'au terme de plusieurs écoutes par différents transcrip-teurs, plusieurs solutions irréductibles restent proposées : la solution de sagesse consiste alors à transcrire les différentes variantes possibles, comme le font les éditeurs de textes anciens qui s'appliquent à garder les enseignements de différents manuscrits.

1.3. Les limites de la codification

La difficulté de l'acte de transcription ne se résoud pas aux deux ordres de fait qui viennent d'être envisagés, sémiotique ou perceptif. Une fois levés les problèmes d'écoute - ou seulement soulevés ce qui est déjà bien - transcrire, c'est choisir une manière de coder, c'est composer un code de communication visant à transcoder un message existant dans une matérialité sonore en une matérialité scripturale. Dans les *Nourritures terrestres*, Ménélaque confiait à Nathanaël l'embarras que lui posait la question du choix dans sa jeunesse : "Choisir, écrit-il, m'apparaissait non tant élire que repousser ce que je n'étais pas". En des termes malheureusement beaucoup plus prosaïques, nous dirons que le choix d'un code de transcription place le chercheur dans l'embarras de Ménélaque, ce que va tendre à montrer l'examen des différentes possibilités qui s'offrent à lui, hélas mutuellement exclusives pour l'essentiel !

Le système de transcription peut être construit à partir de l'alphabet phonétique international et procéder à une notation minutieuse des caractéristiques phonétiques de la parole des interactants : seront pris en compte les pauses, l'intonation, la durée des émissions mais aussi les phénomènes d'assimilation, tels les sonorisations ou assourdissement, de vélarisation, labialisation, nasalisation, amuïssement, durée, etc. dus aux contacts entre sons consonnes ou voyelles ; seront aussi scrupuleusement notés les cas de réalisation dialectale ([r] apical à la place de [R] dorsal pour certains parlars régionaux français ou africains ; [i] à la place de [y] pour des locuteurs dont la langue maternelle ne possède pas le phonème /y/). On sait en effet depuis les travaux de Labov à Martha's Vineyard ou dans les grands magasins new yorkais que de pareilles réalisations phonétiques peuvent être chargées de signification sur un plan identitaire et fonctionner comme variables ou marqueurs sociaux. On ne peut donc, selon les préoccupations sociolinguistiques qui animent une recherche, négliger *a priori* ce type de phénomènes, dont la transcription nécessite la mise en place d'un dispositif d'écoute extrêmement attentif et scrupuleux...

On peut, toujours en utilisant l'alphabet phonétique international, s'en tenir à un système de notation seulement phonologique et transcrire les sons réalisés en renvoyant aux oppositions phonémiques de la langue sans s'attacher à la matérialité des réalisations de ces phonèmes. C'est un autre parti pris, moins coûteux en termes de temps et d'énergie, qui peut se justifier par un souci de description d'un système phonologique propre à une communauté de locuteurs.

Le recours au système orthographique est également possible, plus simple à utiliser pour le transcrip-teur, plus simple à lire également. Le problème est que la réalité phonétique/phonologique de la langue orale se trouve enfouie sous les conventions orthographiques et que l'écart entre les deux systèmes sémiologiques oral/écrit tend à s'accroître.

Une quatrième solution est possible consistant à adopter une système de notation orthographique tout en rendant quelques-unes des caractéristiques majeures de l'oralité : - soit par le recours pour quelques sons à l'alphabet phonétique, inséré dans le code orthographique :

Il voudrait [bE\$] venir

- soit par le recours à des aménagements du code orthographique¹, en écrivant :
 i pour il
 y a pour il y a
 qu'tu pour que tu
 çuila pour celui-là
 etc.

Le choix du code n'est pas tout, il faut encore adopter un certain nombre de positions de principe relatives à quelques points importants que nous allons rapidement évoquer :

(1) l'intonation

On peut penser que la notation de l'intonation est capitale dans la construction du sens et que bien souvent c'est elle qui porte les informations les plus pertinentes, son apport sémantique pouvant inverser le sens de ce qui est exprimé par l'énoncé comme c'est le cas dans les séquences ironiques. Néanmoins la notation de l'intonation pose des problèmes, autant pour l'adoption d'un système de codage performant et lisible qu'en raison du niveau de technicité requis par une telle entreprise.

(2) la ponctuation

La ponctuation appartient au système de notation orthographique de la langue parlée : son emploi, qui correspond à une visualisation des relations syntaxiques à l'intérieur d'un énoncé ou d'un texte, relève déjà d'un processus interprétatif ; l'utiliser lors de la phase de transcription revient à faire, avant même la phase d'analyse, des interprétations syntaxiques, sémantiques qui risquent d'orienter par trop l'exploitation ultérieure du corpus transcrit. D'un autre côté, si l'on adopte le système orthographique, l'absence de toute ponctuation rend parfois difficilement lisible un texte qui va se révéler plein d'ambiguïtés et contrevenir aux modes de lecture habituels. On voit que le parti pris, quel qu'il soit, pose des problèmes².

(3) les pauses

La pause n'est pas une partie négligeable de la communication. Elle est bien souvent porteuse de sens comme dans le cas, classique en grammaire, de la détermination :

les élèves attentifs comprennent la leçon
 n'a pas le même sens que
 les élèves / attentifs / comprennent la leçon.

Du point de vue de la construction du sens en interaction verbale, et plus seulement sur le plan de la langue, la pause est aussi le signe de stratégies complexes du locuteur qui peut par là chercher à gagner du temps, à régler au mieux le choix du lexème suivant en fonction de l'image qu'il a de son partenaire, à changer même de programme de phrase, etc. Sa notation est donc très précieuse dès lors que l'on entend se situer sur le terrain d'une analyse de la conversation ou du discours, ou sur une problématique sociolinguistique de production du sens.

Mais ici encore des problèmes se posent quant à la manière de noter ces pauses et d'en mesurer la durée. On ne peut, dès lors que l'on prétend intégrer cette dimension à ses analyses, se contenter d'indications de durée faites sur la base d'impressions

¹ Blanche Benveniste et Jeanjean sont opposées à ce qu'elles appellent des "trucages", qui contribuent immanquablement à faire apparaître la langue parlée comme "très familière", "impression entièrement provoquée par la transcription" (1987 : 133).

² Le traitement particulier réservé aux points d'interrogation révèle la liaison entre les problèmes de ponctuation et d'intonation. En effet, le point d'interrogation est un des rares signes de ponctuation qui trouve grâce aux yeux des transcripateurs utilisant le système orthographique. S'il l'est, on peut faire l'hypothèse que c'est en raison de sa valeur intonative. Son emploi compenserait en quelque sorte l'absence généralisée de notations de l'intonation.

auditives qui se révèlent souvent trompeuses dès lors que l'on a recours à un instrument objectif de mesure du temps. Mais mesurer objectivement ces pauses prend un temps considérable et c'est une attitude malheureusement difficile à tenir sur des corpus longs.

(4) les attitudes des locuteurs

La position du corps, les mimiques, la gestuelle sont autant de manifestations qui accompagnent la parole et se révèlent extrêmement signifiantes. Malheureusement, leur prise en compte peut se révéler impossible si le corpus n'a eu qu'un enregistrement audio. Sauf à prendre des notes au fur et à mesure de l'interaction verbale enregistrée, l'essentiel des attitudes risque d'échapper au transcripteur qui doit faire appel à sa mémoire pour rappeler telle attitude marquante... parmi toutes celles qui lui auront échappé.

Le problème de la notation de ces données, une fois le principe de leur conservation adopté, n'est pas résolu pour autant. La pauvreté de l'axe linéaire scriptural oblige à chercher des artifices pour donner ce surcroît d'information. Selon les systèmes, la ligne peut être doublée d'une autre réservée à la notation des attitudes ; celles-ci peuvent aussi être insérées entre parenthèses dans le discours à l'endroit approximatif où elles ont été observées.

(5) les ratés de la communication verbale

Bégaiements, changements de programme de phrase, arrêts d'un programme de phrase, lapsus, mots-valises sont autant de phénomènes que les linguistiques de la langue considèrent comme des contingences peu dignes d'intérêt, des scories de la communication mais que les linguistiques de la parole ne peuvent négliger a priori tant ces phénomènes sont nombreux dans toute interaction verbale. Selon que l'on situera son objet d'étude plutôt dans un champ ou dans l'autre, on ne sera pas tenu bien entendu à une égale attention à l'égard de ces phénomènes.

Voici donc pour un bref tour d'horizon des problèmes relatifs à la fidélité - décidément bien problématique - des transcriptions. Cette "fidélité" apparaît à ce point improbable que quand on se reporte aux critères définissant un bon système, on ne la trouve pas mentionnée. Ainsi J. W. Du Bois (1991 : 78) ne la fait-il pas figurer parmi ses cinq maximes, ne retenant qu'une "bonne définition des catégories" ("Category definition"), l' "accessibilité du système", sa "robustesse", son économie et son adaptabilité. Quant à K. Ehlich (1993 : 125), il s'en tient pour sa part à des critères plus généraux encore de simplicité, application aisée, apprentissage rapide.

Le choix d'un système de transcription par rapport à un autre ne peut donc être éclairé par une plus ou moins grande fidélité, cette manière de concevoir le problème n'ayant finalement que peu de pertinence.

2. Dis-moi pourquoi tu transcris, je te dirai comment le faire.

La fidélité absolue étant de l'ordre de l'improbable, il convient d'adopter une position pratique et de se contenter d'une *fidélité relative*, conçue non plus par rapport au document de départ, à l'amont de la recherche, mais en tenant compte de la nature des faits recherchés, de l'aval en quelque sorte ; selon les objectifs poursuivis, l'accent en termes de fidélité devra être mis sur telle ou telle composante de la communication, plus ou moins importante selon les cas.

C'est à illustrer ce point de vue que nous allons nous consacrer à présent, en traitant d'un même corpus oral en fonction d'objectifs de recherche différents. Il est bien évident qu'une telle entreprise pêche par son caractère artificiel : mais nous espérons qu'elle sera rachetée par sa valeur démonstrative, ses vertus pédagogique. Nous

aurions pu emprunter à différents ouvrages des exemples de transcriptions différentes menées sur des corpus ayant été effectivement analysés : mais ce qui aurait été gagné en authenticité aurait été perdu en clarté, les différences de traitement apparaissant moins nettement. Il va de soi que les systèmes de transcription que nous présentons sont loin d'être les seuls possibles en fonction des objectifs poursuivis et que la part d'arbitraire dans le choix des modes de codification est très importante.

L'extrait présenté fait partie d'un corpus recueilli en situation d'interview semi-directive à Djibouti en 1992, avec enregistrement vidéo. Les deux informatrices, Kadra et Kadidja sont respectivement une élève et une formatrice de l'école ménagère de Boulaos, invitées par moi-même à parler de la situation du français dans leur vie quotidienne de femmes djiboutiennes. Les transcriptions présentées seront effectuées pour d'hypothétiques études :

- à objectif interactionniste pour étude des représentations ;
- à objectif interactionniste intégrant les rapports verbal/ non verbal ;
- à objectif variationniste de type morphosyntaxe ;
- à objectif variationniste de type phonétique ;

2.1. Une transcription à objectif interactionniste pour l'étude des représentations sociolinguistiques

Le système utilisé est en grande partie inspiré de celui exposé par Sacks, Schegloff, Jefferson (1974). Les crochets indiquent que plusieurs interactants parlent en même temps, les chiffres entre parenthèses donnent la durée des pauses, le tiret signale une interruption ou un changement de programme de phrase, les deux points un allongement de l'émission d'un son, les paroles entre parenthèses la production d'un simple continueur par celui qui n'a pas la parole à l'intérieur du tour de parole de l'autre. Les objectifs que l'on peut atteindre par une telle transcription ne peuvent être de l'ordre de la variation phonétique, effacée par la transcription orthographique. Ne figurent pas les phénomènes intonatifs, difficiles à noter, mis à part l'interrogation par la présence du point d'interrogation. Quelques particularités importantes d'un point de vue interactif sont prises en compte, comme le fait d'accentuer fortement un mot ou une partie de mot, ce qui est indiqué en capitales.

Un pareil système permet cependant de chercher au travers de tous les phénomènes interactifs retenus à lire les représentations que les sujets construisent en interaction, dans l'interview.

soit ici français::	KADIDJA :	la langue française est- elle est beaucoup mieux considérée hein ? (0,4) que ce ou ailleurs (1,2) (mmh L1) les gens qui parlent français ils préfèrent parler entre eux quand ils se [retrouvent
	KADRA :	[bien sûr
	L1 :	[ah bon ? (0,4)
remarqué un	KADIDJA :	oui oui (0,4) (c'est vrai ? L1) je ne sais pas si vous l'avez- si vous n'avez pas (0,1) ici même les: les Djiboutiennes quand elles parlent français (0,2) on a pas accent comme l'Africaine
	L1 :	oui c'est vrai
vraiment: (0,4) Djibouti	KADIDJA :	hein ? (0,5) tandis que l'AFRICAINNE quand elle le parle on sait que c'est pas sa langue (1) (ouais L1) ici y a un changement ici y a un changement (0,6) à surtout (0,5) (ouais L1) par exemple si vous rencontrez une Éthiopienne et une Somalienne (0,2) si une Éthiopienne parle le français elle le parle pas du tout comme une Somalienne (0,2) la Somalienne elle a un petit accent oui (0,2) mais PAS comme l'Éthiopienne ni comme l'Africaine du Sud (0,1) (ah ah L1) ou du Nord:: j'sais pas moi

À partir de cette transcription, on peut notamment étudier :

- les processus de catégorisation ethnique opérés par le sujet, montrant que *Africaine* et *Djiboutienne* sont deux catégories différentes ; que la catégorie *Somalienne* reprend *Djiboutienne*, alors que la catégorie *Africaine* est illustrée par *Éthiopienne*, *Africaine du Sud* ou *Africaine du Nord* ; tout ceci est riche d'enseignements sur la construction identitaire du sujet, fonctionnant en inclusion du même/exclusion de l'autre : on voit quels sont les mêmes et les autres de ce sujet djiboutien ;

- la place que tient la performance linguistique des sujets dans le fait d'être catégorisé *Djiboutienne* ou *Africaine* ; au-delà, c'est la djiboutianité qui se définit par le fait de parler sans accent le français ;

- la difficulté que le sujet a à construire cette représentation, visible aux pauses (comblées par un continueur produit apr l'enquêteur), aux sollicitations (hein ?), aux non-dits ("les gens qui parlent français ils préfèrent parler français" : le non-dit porte sur la langue maternelle), au lapsus (si vous l'avez- si vous n'avez pas remarqué), aux dénégations ("j'sais pas moi"), etc.

- le rôle de l'enquêteur qui co-construit les représentations de l'enquêté par une attitude de sollicitation (ah bon ?) ou de compréhension (ah ah).

2. 2. Une transcription à objectif interactionniste prenant en compte les rapports verbal/ non verbal

Toujours dans une perspective interactionniste, on peut avoir pour souci de prendre en compte toute la part du non-verbal dans la communication, soit afin de compléter une étude des représentations telle que celle esquissée dans l'exemple précédent, soit pour prendre comme objet d'étude même l'articulation du verbal et du non-verbal dans la communication.

Nous emprunterons à J. Mouchon (1984) des éléments de son système de transcription visant à rendre de compte de ces données.

KADIDJA : la langue française est elle est beaucoup mieux considérée hein ? (0,4) que ce soit ici
buste droit *mains ouvertes, geste menton*
 français ou ailleurs (1,2) (mmh L1) les gens qui parlent français ils préfèrent parler
hochement de tête *regard à Kadra*
 entre eux quand ils se retrouvent
baisse les yeux
 KADRA : bien sûr
regard à L1 et hochement de tête vigoureux
 L1 : ah bon ? (0,4)
regard à Kadidja, tête qui se penche
 KADIDJA : oui oui (0,4) (c'est vrai ? L1) je ne sais pas si vous l'avez si vous n'avez pas remarqué
mouvement sourire
de tête en avant
 un (0,1) ici même les les Djiboutiennes quand elles parlent français (0,2) on a pas
geste de la main
à orientation arrière
 accent comme l'Africaine
buste bouge
geste de la main en signe de négation
 L1 : oui c'est vrai
 recul du buste

- soit se contenter, si l'on prend le risque d'écarter les faits d'ordre interactif comme facteurs possibles d'explication de la variation, d'extraire du corpus les énoncés comportant ces réalisations.

Ce dernier cas pourrait donner un résultat complètement différent du type :

KADIDJA : [laI\$gfRA\$sEz'ɪ'bokumjØkO\$sideReE\$]

(...)

KADIDJA : [leJA\$kipaRI'fRA\$seipR'fERpaRlefR\$AseA\$(RØ)]

et ainsi de suite.

Ce type de transcription, partielle, suffit pour montrer que la réalisation plus centrale de /e/ et /E/ n'est pas forcément la plus courante et qu'elle apparaît plutôt dans certains entourages particuliers qu'un traitement plus généralisé permettrait sans doute de dégager ; il faudrait ensuite, peut-être, corrélérer cela à d'autres phénomènes du même type portant sur la réalisation d'autres voyelles. Dans une optique variationniste, il conviendrait ensuite de chercher à évaluer la présence de ces réalisations chez d'autres locuteurs, répondant à des variables socio-professionnelles, ethniques, sexuelles différentes pour en tirer - peut-être - des enseignements d'ordre sociolinguistique.

2. 4. Une transcription à objectif morphosyntaxique

On peut s'intéresser à la morphosyntaxe de l'oral en français à Djibouti et voir en quoi elle diffère peut-être sur certains points de celle du français dit de "référence". Le système de transcription du GARS peut alors suffire, prenant en compte de manière *a minima* mais de manière suffisante compte tenu de l'objectif poursuivi les phénomènes d'ordre interaction, et ne retenant de la matière phonique que certains traits possiblement pertinents, comme la présence ou l'absence de liaison (Blanche-Benveniste et Jeanjean, 1987 : 179-180)

	KADIDJA	1	la langue française est elle est beaucoup mieux considérée hein ? - que
ce soit		2	ici ou ailleurs - -
	L1	3	mmh
	KADIDJA	4	les gens qui parlent français ils préfèrent parler français:: entre eux
quand ils se		5	<u>retrouvent</u>
	KADRA	6	<u>bien sûr</u>
	L1 :	7	ah bon ? -
	KADIDJA	8	oui oui -
	L1	9	c'est vrai ?
	KADIDJA	10	je ne sais pas si vous l'avez si vous n'avez pas remarqué - ici même les:
les		11	Djiboutiennes quand elles parlent français - on a pas un accent comme
		12	l'Africaine
	L1	13	oui c'est vrai
	KADIDJA :	14	hein ? - - tandis que l'Africaine quand elle le parle on sait que c'est pas
vraiment		15	sa langue - - -
	L1	16	ouais
	KADIDJA	17	ici y a un changement ici y a un changement - - à Djibouti surtout - -
	L1	18	ouais
	KADIDJA	19	par exemple si vous rencontrez une Éthiopienne et une Somalienne -
si une		20	Éthiopienne parle le français elle le parle pas du tout comme une
Somalienne -		21	la Somalienne elle a un petit accent oui - mais pas comme l'Éthiopienne
ni		22	comme l'Africaine du Sud -
	L1	23	ah ah
	KADIDJA	24	ou du Nord j'sais pas moi

Le corpus ainsi transcrit est facile à lire ; il présente l'avantage d'être facile à manipuler dans une étude portant sur des phénomènes morphosyntaxiques. Comme dans les transcriptions précédentes, un équilibre est trouvé entre la fidélité à certaines données - ce que nous appelions fidélité relative- et les impératifs de lisibilité.

Bien entendu, notre étude n'est pas exhaustive des différents objectifs que poursuit la recherche sociolinguistique : la richesse même de cette science et la variété de ses questionnements condamne par avance une telle entreprise. Plus modestement, ces quelques exemples veulent illustrer les différences de traitement qu'un même corpus peut connaître.

CONCLUSION

Chaque transcription est une version des données orales pour un projet particulier d'analyse. Transcrire, c'est déjà commencer en cela l'analyse. On comprend mieux la raison de la diversité des systèmes de transcription, différents parce que répondant à des préoccupations de recherche différentes. On devine aussi qu'il est vain d'espérer un jour parvenir à un système de transcription unique, permettant au lecteur d'accéder sans effort particulier à tous les corpus oraux transcrits. Tout au plus peut-on émettre le vœu que, dans chaque grand domaine de la recherche sociolinguistique, un accord soit trouvé sur un certain nombre de conventions communes de manière à ce que si chacun continue à prendre en compte des faits particuliers, les mêmes conventions soient utilisées par des chercheurs ayant des objectifs communs pour transcrire les mêmes phénomènes.

BIBLIOGRAPHIE

BLANCHE-BENVENISTE (C.) et JEANJEAN (C.), 1987, *Le français parlé*. Transcription et édition. Paris, Inalfr, Didier Érudition.

BRES (J.), 1990, *A la recherche de la narrativité. Fonctionnements narratifs en discours oral. Enquête sociolinguistique par interviews dans une entreprise industrielle*. Thèse de Doctorat, tome II. Montpellier.

DU BOIS (J. W.), 1991, "Transcription design principles for spoken discourse research" dans *Pragmatics* 1:71-106.

EHLICH (K.), 1993, "HIAT -a transcription system for discourse data", dans EDWARDS (J. A.) et LAMPERT (M. D.) (eds), *Talking data : transcription and coding in discourse research*. Hillsdale, N.J.: Lawrence Erlbaum.

FRANÇOIS (D.), 1974, *Français parlé. Analyse des unités phoniques et significatives d'un corpus recueilli dans la région parisienne*, Paris, SELAF, 2 vol.

MARCONOT (J.-M.), 1983, "La méthodologie de l'enquête sociolinguistique" dans *Lengas*, n°13, pages 5-18. Montpellier.

MOUCHON (J.), 1984, "Le débat Giscard-Mitterrand ou la stratégie du geste et de l'image", Actes du colloque *Le Non-linguistique dans la communication*, CAVILAM, Université de Clermont.

O'CONNELL (D.) et Sabine KOWAL (S.), 1994, "Some current transcription systems for spoken discourse : a critical analysis", dans *Pragmatics* vol 4, n°1:81-107.

PSATHAS (G.) et T. ANDERSON (T.), 1990, "The "practices" of transcription in conversation analysis", dans *Semiotica*, vol 78 - 1/2:75-99.

SACKS (H.), SCHEGLOFF (E.), JEFFERSON (G.), 1974, "A simplest systematics for the organization of turn-taking for conversation" dans *Language*, vol.50 n°4:696-735.